## MINISTÈRE DU TRAVAIL

## Personne-ressource:

Fanella Hodge, avocate
Direction des services juridiques
Ministère du Travail
400, avenue University, 11<sup>e</sup> étage
Toronto ON M7A 1T7

Ligne directe: (416) 326-7954 N° principal: (416) 326-7950 Téléc.: (416) 326-7985

Courriel: Fanella.Hodge@mol.gov.on.ca

Postes offerts: 2 ou 3 Site Web: <a href="http://www.labour.gov.on.ca/index.html">http://www.labour.gov.on.ca/index.html</a>

Échéance pour présenter les demandes : 14 juillet; les entrevues commenceront le 14 août 2006

Autres exigences concernant la demande : Aucune autre exigence.

Si vous désirez parler à un stagiaire actuel au sujet de son expérience, veuillez composer : (416) 326-7985

## **B**REF APERÇU

Créé en 1919 pour élaborer et exécuter la législation sur le travail, la mission du ministère du Travail est de faire progresser les pratiques de travail sûres, justes et harmonieuses qui sont essentielles au bien-être social et économique de la population ontarienne.

Par le biais des domaines clés du ministère que sont la santé et de la sécurité au travail, les droits et responsabilités en matière d'emploi, les relations de travail et l'administration interne, le mandat du ministère consiste à établir, à communiquer et à faire appliquer les normes de travail tout en encourageant une plus grande autonomie en milieu de travail. Une gamme d'agences, d'organismes et de commissions spécialisés aident le ministère.

La Direction offre toute une gamme de services juridiques au ministère du Travail. Nos avocats mènent des poursuites en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et de la *Loi sur les normes d'emploi*. En plus du travail de poursuite, la Direction représente le ministère aux audiences tenues devant la Commission des relations de travail de l'Ontario, dans les actions au civil, dans les enquêtes et les procédures de révision judiciaire.

La Direction fournit des conseils au ministre et aux hauts fonctionnaires du ministère sur les projets de politiques et les changements législatifs. Nos avocats rédigent des projets de loi, des règlements, des contrats et d'autres documents juridiques.

Nos bureaux sont situés au centre-ville de Toronto.

## **DESCRIPTION DU PROGRAMME DE STAGE**

Un stage auprès de la Direction des services juridiques du ministère du Travail est une occasion de prendre part à des poursuites quasi-criminelles, aussi bien à l'échelon du tribunal de première instance qu'à l'échelon de l'appel. Les stagiaires sont chargés de dossiers de poursuite et de dossiers d'appel administratif. Ils plaident à la Cour des infractions provinciales et devant la Commission des relations de travail de l'Ontario. Ils travaillent également en collaboration étroite avec les avocats principaux et collaborent avec eux dans différentes causes civiles ou quasi-criminelles. Les stagiaires effectuent des recherches, fournissent des avis juridiques et aident les avocats en les conseillant sur des questions législatives.